

Aides au logement

-

Soutien financier à la production de logements locatifs publics

72% des demandeurs de logements sociaux ont des ressources leur permettant de prétendre à un logement financé en prêt PLAI (prêt locatif aidé insertion). Aussi, la CCPO propose de soutenir les initiatives de réalisation de ce type de logements locatifs réalisées par des bailleurs sociaux, en attribuant une subvention d'un montant de 2 000€ par logement créé.

-

Mise en œuvre d'un dispositif d'amélioration et de conventionnement des logements privés

Le conventionnement avec ou sans travaux : la Communauté de Communes a mis en place une aide financière pour les propriétaires bailleurs qui s'engagent à louer leur bien immobilier à des ménages dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond. Par ce soutien la CCPO favorise la production de logements locatifs sociaux au sein du parc privé. Le montant de l'aide est de 50€ par m², dans la limite de 80m². Cette aide peut être cumulée a une aide de l'ANAH en cas de travaux sur le logement.

Le programme « Habiter Mieux » : une aide de 1 000€ par logement est attribuée par la CCPO aux propriétaires occupants ou bailleurs, qui décident d'engager des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Afin de vous aider dans vos démarches, des permanences « habitat »* sont à votre disposition au siège de la CCPO